



**SYNDICAT NATIONAL CFDT DES PERSONNELS
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

**Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 – PARIS**

Objet : préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Le syndicat CFDT des personnels des Chambres de Commerce et d'Industrie, au sens des articles L2141 et suivants du Code du Travail, dépose, conformément à l'article L2512 et suivants du Code du Travail, par la présente, un préavis de grève pour le mardi 10 novembre 2020 à 0 h en appui des revendications suivantes.

Au regard de la lutte nationale contre l'épidémie de la COVID-19, nous demandons dans les Centres de Formation d'Apprentis de la CCIR Paris-Ile de France :

- **le passage immédiat au télétravail et au téléenseignement pour l'ensemble des personnels ;**
- **l'accueil en présentiel uniquement pour l'utilisation des plateaux techniques ;**
- **le respect des règles d'hygiène et de distanciation conformément aux recommandations sanitaires en vigueur :**
 - ❖ **définition d'une jauge maximale de présents sur les différent sites**
 - ❖ **passage à un fonctionnement en demi-groupe**
 - ❖ **nettoyage et désinfection renforcés des salles et des ateliers**
 - ❖ **réorganisation des pauses déjeuner**
 - ❖ **mise en œuvre claire des modalités d'aération**
 - ❖ **accès sur rendez-vous au centre de ressources.**

Ce préavis couvre tous les personnels du réseau national des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments respectueux.

PS : un préavis identique est adressé à Monsieur le Président de CCIFRANCE et à Monsieur le Président de la CCI de Région Paris -Ile de France.

**Laurence DUTEL
pour la CFDT-CCI**